

CHEYLADE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.10.2023_02

Conseillers en exercice : 10
Présents : 10
Absents : 0
Votants : 10

L'an deux mille vingt trois

le : 19 octobre

le Conseil Municipal de Cheylade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RAYNAL Christophe.

Date de convocation : 13/10/2023

Etaient présents : MM. RAYNAL Christophe, PISSAVY Thomas, DOUHET Aurélie, LIADOUZE Pierre, LAVERGNE Claude, AMADIEU Maryse, RODDE Jean-Yves, Maronne Pierre M. MONTMALIER Thierry, Mme CHALVIGNAC Mélanie.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme AMADIEU Maryse

VU l'article 1.2122-22/

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision de recourir à l'emprunt

Afin de faire face aux différents besoins de fonctionnement pour les 12 prochains mois, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole une ligne de trésorerie de 85 000€ émis aux conditions suivantes :

Euribor 3Mois (au taux actuel de 4.62% marge comprise , pour information Euribor 3 mois : 3.92%, si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro. Le taux d'intérêt plancher est égal à 0.7%) + **marge 0.70%**,

intérêts payables à trimestres échus,

commission d'engagement de (0.20%) pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

**Fait et délibéré en Mairie les : jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
POUR COPIE CONFORME**

Dépôt en S/Préfecture

Le Maire



Christophe RAYNAL
Le Maire.

